



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Le Préfet de la Sarthe

à

**Mesdames et Messieurs les
parlementaires
du département de la Sarthe
et**

**Mesdames et Messieurs les membres de
la commission des élus DETR**

Johan Soulas
Bureau de l'aménagement du
territoire et de la ruralité
Tél : 02 43 39 72 42
johan.soulas@sarthe.gouv.fr

Le Mans, le **23 JAN. 2023**

Objet : Communication des projets financés au 31 décembre 2022 au titre de la DETR, de la DSIL et de la DSID.

P.J. : Trois tableaux

En application de l'article 259 de la loi de finances 2019 et des articles L2334-37 et L2334-42 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes 3 tableaux récapitulant les opérations financées au 31 décembre 2022 au titre de la DETR, de la DSIL et de la DSID.

Je vous rappelle que le montant des enveloppes déléguées pour le département s'élève à 11 493 061€ pour la DETR, 8 383 435 € pour la DSIL et 1 878 045€ pour la DSID.

Je vous précise en outre que le nombre d'opérations engagées en 2022 s'élève à 226 pour la DETR, 57 pour la DSIL et 2 pour la DSID.

Je reste naturellement à votre écoute sur ces sujets qui illustrent le soutien de l'Etat aux investissements des collectivités.

Le Préfet

Bien à vous.


Emmanuelle AUBRY